



INFORMATION A TOUS LES RIVERAINS

La course cycliste « Les 4 jours de Dunkerque » passe le samedi 7 mai 2022 par notre commune, et plus précisément par, le rond-point de la croix au bois et la rue de Quesnoy. C'est pourquoi pour le bon déroulement et la sécurité de tous, comme vous le verrez dans l'arrêté de circulation ci-contre il sera interdit de stationner à tous les véhicules sur le parcours de la course à partir de 8 heures et ce jusqu'au passage de la voiture « fin de course » ; et la circulation interdite 2 heures avant le passage des coureurs.

Merci de votre compréhension.

Madame le Maire

Marie-Christine FIN



**4 Jours
de Dunkerque
GRAND PRIX
DES
HAUTS-DE-FRANCE**



REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de FRELINGHIEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212.1 et L.2213.2.

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la société M.S.O Sécurité course, 140 avenue de Rome - 62980 NOYELLES les VERMELLES pour l'organisation de l'épreuve cycliste des 4 jours de Dunkerque – Sécurité, le samedi 7 mai 2022

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent pour le bon déroulement de la manifestation.

ARRETONS

Article 1er :

Interdiction de stationner à tous véhicules sur le parcours de la course, de Verlinghem M57 vers Pérenchies M36, dès 8 h 00 le samedi 7 mai 2022 et ce jusqu'au passage de la voiture « fin de course » (possibilité de mise en fourrière par la Gendarmerie).

Article 2 :

Interdiction de circuler 2 h avant le passage des coureurs soit à partir de 11 h 00, et ce jusqu'au passage de la voiture « fin de course ».

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Quesnoy sur Deûle et tous agents de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Frelinghien, le 10 Janvier 2022

Madame le Maire

Marie-Christine FIN

